



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Intégration d'œuvres d'art à l'aménagement du territoire

Implication des artistes dans un appel de projets

Berthierville, le 15 juillet 2015 – En avril dernier, la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray a lancé un appel de projets s'adressant aux artistes et dont l'objectif est d'intégrer des œuvres d'art à l'aménagement du territoire. Le comité culturel de l'organisation tient à souligner qu'il reste encore quelques semaines pour soumettre une candidature.

S'intitulant *Art et aménagement*, l'initiative doit être réalisée en collaboration avec les municipalités et les organismes du territoire d'autrén. D'ailleurs, l'appui confirmé de la municipalité où le projet a lieu est nécessaire pour assurer l'évaluation de la candidature.

Les propositions doivent respecter des exigences de base. Les œuvres devront être installées à des endroits accessibles, idéalement à l'extérieur. Les réalisations pourront, entre autres, être établies dans un parc ou intégrées à des berges aménagées. Il est également possible que l'œuvre soit placée dans un bâtiment; or, ce dernier doit être ouvert à tous et très fréquenté. Par exemple, une bibliothèque ou une église transformée.

De plus, l'accessibilité de l'œuvre, la valeur ajoutée au site, son identité, l'implication de la communauté, la qualité de l'intégration à l'environnement, la faisabilité et le réalisme, la qualité de la présentation font partie des critères évalués par le comité culturel. Les membres du comité sont à la portée des promoteurs pour la recherche d'artistes et d'endroits appropriés pour recevoir l'installation.

« L'intégration d'œuvres d'art à l'aménagement du territoire permet d'attirer le regard des gens, de dynamiser certains espaces des municipalités et de consolider notre identité culturelle », a soutenu M. Bruno Vadnais, président du comité culturel de la MRC et maire de Saint-Cuthbert.

La municipalité ou l'organisme déposant le projet devra soumettre une maquette, une planification budgétaire, un échéancier, un plan d'entretien ainsi qu'un portfolio et un curriculum vitae de l'artiste mandaté. Le projet devra débuter en 2015 et se terminer au plus tard en 2016. Les demandes doivent être acheminées à la MRC d'ici le 24 août 2015.

La MRC de D'Autray s'engage à financer jusqu'à 50 % du projet jusqu'à concurrence de 5 000 \$. La municipalité hôte devra quant à elle financer l'autre moitié. En finalité d'*Art et aménagement*, la MRC souhaite développer un circuit mettant en valeur les œuvres.

« Un tel projet stimule la circulation de visiteurs sur notre territoire et favorise les retombées touristiques. Le sentiment d'appartenance des citoyens se voit également motivé », a souligné M. Gaétan Gravel, préfet de la MRC de D'Autray et maire de Ville Saint-Gabriel par voie de communiqué de presse.

L'information rattachée à *Art et aménagement* sera mise en évidence sur le site Internet de la MRC au www.mrcautray.com/culture.html. L'entente de développement culturel liant la MRC au ministère de la Culture et des Communications du Québec a permis la présentation du projet *Art et aménagement*.

-30-

Source : Sébastien Proulx, agent de communication, MRC de D'Autray, 450 836-7007 poste 2528